

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2020-2021

25 MAI 2021

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

VISANT À LUTTER CONTRE L'ANTISÉMITISME

DÉPOSÉE PAR **MMES JOËLLE MAISON, MARIE-MARTINE SCHYNS ET
ALDA GREOLI ET M. CHRISTOPHE MAGDALIJNS.**

RÉSUMÉ

L'antisémitisme a une longue histoire qui lui est propre et resurgit, en mutation constante, dans le discours idéologique, politique, économique et théologique. Trop souvent oubliée, la lutte contre l'antisémitisme est aujourd'hui, plus que jamais, un combat qui doit être porté par le plus grand nombre si nous voulons une société apaisée.

Cette proposition tend à apporter des pistes concrètes pour lutter avec plus d'efficacité contre l'antisémitisme dans l'enseignement.

TABLE DES MATIÈRES

DÉVELOPPEMENTS	3
PROPOSITION DE RÉOLUTION VISANT À LUTTER CONTRE L'ANTISÉMITISME	7

DÉVELOPPEMENTS

1° La législature passée fut marquée par l'attentat du Musée Juif de Belgique du 24 mai 2014. En parallèle, les années passent et se ressemblent. Des incidents antisémites ponctuels continuent à être commis en Belgique, notamment à Bruxelles. Récemment, l'UEJB (Union des étudiants juifs de Belgique) menait une campagne de sensibilisation au moyen d'affiches sur lesquelles était inscrite la phrase « Depuis le meurtre antisémite de Sarah Halimi, au moins 15 personnes ont été tuées car juives en Europe et aux Etats-Unis ». Le lendemain, plusieurs affiches étaient vandalisées. On y a soigneusement supprimé les mentions « antisémite » et « car juives ». Dernièrement, lors d'une manifestation pro-palestinienne à Bruxelles, des chants antisémites ont été filmés : « Khaybar Khaybar Ya Yahoud, l'armée de Mahomet va revenir », en référence au massacre de Juifs refusant de se convertir dans la localité majoritairement juive de Khaybar, en 628. Si certains de ces faits sont médiatisés et sanctionnés, la plupart d'entre eux sont passés sous silence. Selon une étude de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) publiée en décembre 2018 et réalisée auprès de 16 500 Juifs de 12 pays de l'Union(1), près de 80 % des répondants ne signalent pas les incidents antisémites, persuadés que porter plainte n'aura aucune incidence. Aussi, il est triste, mais non surprenant de constater que la crise du covid-19 ait déclenché partout dans le monde une nouvelle vague de manifestations antisémites(2), surtout sur les réseaux sociaux(3). Facebook(4), Twitter(5), Instagram et Tik Tok(6) ne sont pas en reste. Nous ne pouvons jamais baisser la garde.

2° L'antisémitisme est un problème qui dépasse de loin la Belgique. Bien qu'il concerne principalement la sécurité des communautés juives, il est aussi un moteur pour une multitude d'idéologies extrémistes. En outre, comme toutes les formes d'intolérance et de discrimination, l'antisémitisme a un profond impact sur la société dans son ensemble, affectant les valeurs démocratiques et les droits humains. Ces dernières

années, l'évolution de la situation géopolitique en Israël et en Palestine et l'évolution de l'environnement médiatique ont conduit à la banalisation et l'impunité de l'antisémitisme. Les incidents antisémites sont en hausse en Belgique. En 2020, 115 dossiers pour faits antisémites ont été ouverts par UNIA. Ils s'élevaient à 79 en 2019 et à 101 en 2018. Les villes les plus touchées par l'antisémitisme en Belgique sont Bruxelles et Anvers, qui cumulent à elles deux 31 % des incidents antisémites, 55 % si l'on décompte les signalements sur internet. Le nombre d'incidents est directement corrélé aux événements endogènes belges. En 2014, l'attentat à Bruxelles contre le Musée Juif de Belgique qui a fait 4 morts sera suivi d'une succession de 20 incidents antisémites et en 2016, trois incidents furent directement liés aux attentats du 22 mars à Bruxelles et Zaventem. Aussi, on constate que la probabilité qu'un Juif se fasse interpeller « parce que » juif diminue depuis 2015 (exception faite des Juifs orthodoxes) du fait que ceux-ci cachent leur judaïté dans l'espace public. Nous ne parlons ici que des signalements communiqués, illustrant la pointe émergée de l'iceberg. Pour se faire une idée de la situation, il faut regarder l'évolution des chiffres sur plusieurs années afin d'observer la tendance. Tout comme pour les autres formes de racisme et de discrimination, une photographie exacte est impossible à réaliser car une grande majorité de victimes ne se manifeste pas. Par ailleurs, les signalements provenant d'internet sont plus nombreux que les chiffres publiés. Au-delà de ces chiffres, il est important de voir d'où vient l'antisémitisme aujourd'hui afin de mieux le combattre. Selon l'étude précitée de la FRA, les Juifs de Belgique sont ceux qui, en Europe, ressentent le plus d'hostilité à leur égard, juste derrière la France. En 2019, l'Agence européenne avait approfondi cette étude en sondant les jeunes de 18 à 34 ans. En Belgique, 44 % des personnes interrogées avaient vécu au moins une expérience de harcèlement antisémite et 4 % avaient été victimes d'au moins un incident an-

(1) FRA, Experiences and perceptions of antisemitism - Second survey on discrimination and hate crime against Jews in the EU, 2018.

(2) <https://news.un.org/fr/story/2021/01/1087672>, <https://www.nouvelobs.com/coronavirus-de-wuhan/20200405.OBS27077/tribune-racisme-et-antisemitisme-en-temps-de-covid-19.html>, <https://plus.lesoir.be/310297/article/2020-06-29/slogans-antisemites-dans-une-manifestation-pro-palestinienne-une-enquete-est>.

(3) <https://www.franceinter.fr/caricatures-complot-liste-de-noms-le-coronavirus-engendre-des-attaques-antisemites-sur-le-web>

(4) <http://www.antisemitisme.be/fr/publication-dun-photomontage-sur-facebook-montrant-une-etoile-jaune-portant-linscription-sans-vaccin/>

(5) <http://www.antisemitisme.be/fr/echanges-de-commentaires-antisemites-sur-twitter/>.

(6) <http://www.antisemitisme.be/fr/video-antisemite-sur-un-compte-tiktok/>; Tiktok a récemment changé sa politique concernant le contenu négationiste et antisémite en engageant plus de modérateurs et en améliorant ses algorithmes. Il y a eu une augmentation significative du cyber-contenu antisémite et conspirationniste depuis le Covid, cf rapport du Kantor Center de juin 2020; <http://www.jewishledger.com/2020/10/tiktok-becomes-latest-social-network-to-crack-down-on-antisemitism/>.

tisémitisme violent. 45 % des personnes interrogées disaient aussi éviter de porter des symboles juifs en public pour des raisons de sécurité(7). Aussi, toujours selon cette même étude, les Juifs de Belgique étaient parmi les moins prompts en Europe à dénoncer les actes antisémites dont ils sont victimes. Les défis sont donc nombreux. Ce n'est que grâce à une réelle éducation citoyenne dynamique encouragée avec vigueur par les autorités communautaires, qui détiennent l'enseignement dans leurs attributions, qu'il sera possible de mieux conscientiser la population face au fléau de l'antisémitisme, qui a ses particularités et sa singularité dans l'histoire de l'Europe.

- 3° Si le racisme et l'antisémitisme sont deux modalités de rejet de l'autre et d'exclusion, il s'agit de phénomènes idéologiques dont les histoires se croisent sans se confondre et qui mettent en jeu des logiques en grande partie différentes. Comme précisé par la rabbinne française Delphine Horvilleur, la haine du Juif n'est pas une simple xénophobie. Il ne faut pas associer racisme et antisémitisme. Il convient donc de distinguer ces deux notions afin de mieux comprendre les motivations, les discours et les manifestations qui permettent de les repérer sans équivoque. Alors que les discriminations à l'emploi, au logement ou encore le délit de faciès touchent surtout les personnes d'origine africaine ou maghrébine, l'antisémitisme a tendance à s'exprimer différemment : discours de haine, harcèlement, agressions, dégradations de bien et surtout, cyber-violences depuis l'avènement des réseaux sociaux. Les distinguer ne veut surtout pas dire les opposer sur le plan éthique et politique et encore moins établir une hiérarchie dans l'importance qu'on leur accorde ou la gravité qu'on leur attribue. Leurs manifestations doivent bien entendu être sanctionnées avec la même détermination(8). La lutte contre le racisme et l'antisémitisme ne doit pas générer une concurrence des mémoires et une fragmentation victimaire de la société.
- 4° Pour ce faire, il nous semble opportun de définir ces deux notions : Le racisme(9) est une forme de xénophobie qui se caractérise par ses prétentions scientifiques et s'intéresse aux caractéristiques biologiques (ou prétendues telles) des groupes humains à l'instar de

la couleur de la peau. Une personne raciste s'adonnera à des généralisations négatives à grande échelle à propos de certaines populations et réduira celles-ci à une identité restreinte, figée et inamovible. Le racisme n'est donc pas, contrairement à ce que l'on peut croire, un rejet de l'appartenance culturelle mais un rejet plutôt basé sur des traits supposés éloignés de la « norme » et qui sont porteurs d'une histoire, souvent coloniale(10). L'antisémitisme a une longue histoire qui lui est propre. Dès l'antiquité pré-chrétienne, la haine antijuive, colorée de mépris, se manifeste mais relève plutôt de la xénophobie, ce qui justifie qu'on parle de la judéophobie antique. Si l'antijudaïsme chrétien est aujourd'hui récusé par la grande majorité des obédiences chrétiennes, en particulier par l'église catholique romaine, il a marqué profondément l'inconscient collectif occidental(11). Cette culture du ressentiment fut entretenue pendant des siècles. Au 19^{ème} siècle, le choc de la modernité a donné naissance à une série de mythes. La caractéristique de la « race » juive devient celle de l'usurier aux griffes fourchues, qu'il soit pauvre (Le Marchand de Venise) ou banquier (caricatures de Daumier par exemple)(12). Le Juif est donc perçu comme prenant les traditions européennes en tenailles afin de les détruire et de prendre le pouvoir sur le monde. Le faux célèbre des Protocoles des Sages de Sion, toujours publié en certains endroits du monde, en est la preuve(13). Phénomène en mutation constante, l'antisémitisme inscrit dans l'inconscient collectif, peut se retrouver dans des expressions d'extrême-droite(14) (néga-tionnisme et montée des partis d'extrême-droite en Europe(15)), mais aussi d'extrême-gauche (expression d'une hostilité de principe à l'existence de l'E'tat d'Israël(16)). L'antisémitisme ne cesse de muter et de s'adapter aux circonstances propres à chaque époque. Ainsi, on a blâmé les Juifs d'être riches comme on a pu dire qu'ils étaient miséreux ; on a pu les tancer d'être sans attaches nationales puis d'y être trop attachés (la France, Israël, etc) ; on a rêvé de s'en débarrasser et on s'agace aujourd'hui de leur statut de victimes de la Shoah, qui les ferait entrer en « concurrence déloyale » avec les autres victimes de l'histoire occidentale (es-

(7) <https://op.europa.eu/s/o/TxD>.

(8) Vademecum « Agir contre le racisme et l'antisémitisme », p. 108.

(9) Voir « Racisme » in Pierre-André Taguieff (dir), Dictionnaire historique et critique du racisme, Paris PUF, 2013.

(10) M. AGIER, « Au cœur de la race » in La vie des idées [Dossier « La race, parlons-en »], 30 avril 2014.

(11) B. BOURGINE, « Antisémitisme et antisionisme chrétiens » in Colloque international : L'antisionisme est-il une nouvelle forme d'antisémitisme ?, Bruxelles, CCLJ – Sénat de Belgique, 23-24 mai 2019.

(12) Cf. Léon Poliakov, Histoire de l'antisémitisme, tome IV, L'Europe suicidaire 1870-1933, Calmann-Lévy, 1994.

(13) P.-A. TAGUIEFF, Podcast « Les Mécaniques du complotisme » : Les Protocoles des Sages de Sion, le complot centenaire, France Culture, 2020.

(14) <https://inrer.org/2020/08/lantisemitisme-dextreme-droite-en-europe/>.

(15) <https://www.lecho.be/economie-politique/europe/general/l-antisemitisme-tue-encore-dans-l-europe-d-aujourd-hui/10089804.html>.

(16) Vademecum, opcit., p.109.

(17) Ibidem., p.110.

claves, colonisés, etc). Cette plasticité est une spécificité de l'antisémitisme(17). Enfin, l'antisémitisme est protéiforme et emprunte des formes et postures de prime abord plus complexes que le racisme(18).

5° En 2018, une proposition de résolution relative à la lutte contre l'antisémitisme fut adoptée par le Sénat. C'est la dernière initiative législative à ce sujet en Belgique. Parmi les demandes : désigner un coordinateur de la lutte contre l'antisémitisme à l'instar du coordinateur au sein de la Commission européenne ; mettre en œuvre, outre la définition légale de l'antisémitisme, la définition de travail univoque et non contraignante juridiquement de l'antisémitisme élaborée par l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste dont la Belgique est membre ; consacrer une étude approfondie à la recrudescence de l'antisémitisme sous la direction du CEGESOMA en collaboration avec les universités et hautes écoles. A ce jour, peu, voire aucune des demandes de la résolution n'a été exécutée. Au niveau européen, le Conseil de l'Union européenne adoptait en 2020 une déclaration sur la nécessité d'intégrer la lutte contre l'antisémitisme dans tous les domaines d'action(19), réaffirmant la déclaration de 2018(20) ; le fait d'aborder la lutte contre l'antisémitisme en tant que tâche globale à traiter en réseau et s'étendant à tous les domaines d'action et aux différents échelons de pouvoir marque un véritable tournant. Autre nouvelle dont nous pouvons nous réjouir, la Commission européenne présentera d'ici la fin de l'année la première stratégie européenne contre l'antisémitisme et pour la promotion de la vie juive(21). La Commission entend notamment y aborder des sujets tels que la banalisation de l'Holocauste ou encore l'augmentation des propos et menaces antisémites en ligne. Plus que jamais, l'Union européenne exhorte les Etats membres à adopter des stratégies nationales de lutte contre l'antisémitisme. 8 pays(22) l'ont fait en développant des stratégies spécifiques à l'antisémitisme et 7 autres(23) au moyen de plans globaux de lutte contre le racisme.

6° Aujourd'hui, les professeurs de certaines écoles se sentent particulièrement désarmés lorsqu'ils doivent enseigner l'histoire de la Shoah ou aborder le fléau de l'antisémitisme, d'aucuns faisant l'amalgame avec le sionisme. Apprendre à nouer le dialogue avec des personnes qui cultivent des valeurs différentes des nôtres

et à les respecter n'est pas toujours chose aisée, particulièrement avec des jeunes qui n'ont pas souvent l'occasion d'aborder les sujets controversés à l'école, ceux-ci étant parfois considérés comme trop délicats à enseigner. Le corps enseignant peut être confronté au défi de la lutte contre l'antisémitisme, aussi bien chez les élèves et leurs parents que chez leurs collègues. L'éducation a un rôle déterminant à jouer en renforçant la résilience des élèves face aux préjugés et à la discrimination et en développant davantage le sens moral et civique des jeunes. L'éducation a un rôle fondamental à jouer à cet égard, mais pas n'importe quelle éducation, comme l'a rappelé Irina Bokova, l'ex-directrice de l'UNESCO. Il faut une éducation qui transmette véritablement la connaissance des faits historiques, du patrimoine et de la culture, pour protéger et respecter la dignité de chacun, ainsi que ses croyances et traditions. Faisons de l'enseignement des sujets controversés une question d'urgence pédagogique. De nombreuses initiatives existent mais elles ne sont pas suffisamment coordonnées faute de volonté politique. Pour ne citer que celles-ci : les ateliers du Musée juif de Belgique, ceux de « La Haine je dis NON », les formations organisées par la Maison Anne Frank via le Centre d'autoformation et de formation continue, le CEJI ou Démocratie ou barbarie ainsi que la Kazerne Dossin. Tous font un travail remarquable. Par ailleurs, le rôle de l'éducation aux médias n'est pas à négliger. Une des missions du Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM) est de promouvoir les actions visant à développer l'esprit critique chez les jeunes, face aux médias qui les entourent et qu'ils consomment. Dans ce cadre, la Fédération Wallonie-Bruxelles y consacre un budget annuel minimal de 20 000 euros alloués à divers projets scolaires destinés aux élèves de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, par un ou plusieurs établissements scolaires, tous réseaux confondus. Au niveau international, l'UNESCO et l'OSCE publiaient en 2018 un guide et des fiches thématiques sur la lutte contre l'antisémitisme par l'éducation à l'adresse des enseignants et des différents acteurs du système scolaire. En 2021, l'UNESCO publie encore 4 autres volumes destinés aux enseignants du primaire, du secondaire, d'études qualifiantes et aux directeurs d'écoles, expliquant comment traiter et déconstruire l'antisémitisme à l'école (24).

(18) P.-A. Taguieff, *L'antisémitisme*, Presses Universitaires de France, 2015, p.3 à 6.

(19) <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2020/12/02/antisemitism-council-declaration-on-fighting-antisemitism/>.

(20) https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/STATEMENT_18_6686.

(21) <https://agenceurope.eu/fr/bulletin/article/12642/18>.

(22) Autriche, Bulgarie, Danemark, Estonie, France, Hongrie, Roumanie et Italie.

(23) République tchèque, Allemagne, Finlande, Croatie, Pologne, Suède et Slovaquie.

(24) *Addressing antisemitism in schools : training curriculum for primary education teachers, for secondary education teachers, for vocational education teachers and for school directors*, 2021.

Sur demande, des formations peuvent être organisées. Vu les budgets régulièrement dégagés par l'Union européenne pour la lutte contre l'antisémitisme, il serait intéressant que la Fédération Wallonie-Bruxelles se renseigne en ce sens afin d'améliorer la formation des professeurs en amont d'une part, et de façon continue d'autre part.

7° S'il est nécessaire de bien outiller les enseignants, il est aussi primordial de répondre aux incidents antisémites en soutenant les victimes. Le corps enseignant et la direction doivent prendre les mesures nécessaires pour les protéger et les préserver. Or, nous constatons que souvent, soit la victime se mure dans le silence avec les répercussions que l'on peut deviner au niveau psychologique, soit elle dénonce les faits et se retrouve dans une situation intenable au sein de l'établissement scolaire fréquenté, ce qui peut amener à un changement d'école, avec les désagréments que l'on suppose. Il est préoccupant que les deux écoles juives bruxelloises soient aujourd'hui bondées parce que de nombreuses écoles publiques se voient désertées par les jeunes juifs. Alors que les parents ont fait initialement le choix du réseau public, ils sont contraints de se replier vers le réseau libre confessionnel pour protéger leurs enfants.

8° En Belgique, seules deux études ont été menées sur l'antisémitisme en milieu scolaire. La première, « Jong in Brussel(25) », date de 2011. Cordonnée par la VUB sous la direction du professeur Mark Elchardus et financée par le gouvernement flamand, elle montre une population musulmane au sein de l'enseignement néerlandophone bruxellois plus touchée par l'antisémitisme que le reste de la jeunesse bruxelloise. Presque 50% des personnes interrogées soutenaient des thèses antisémites (contre 10% chez les non-musulmans, mais 38% chez les catholiques pratiquants). La seconde étude, menée par Joël Kotek et Joël Tournemene pour la Fondation Jean-Jaurès et publiée en 2020 met en exergue les mêmes constats : les jeunes musulmans sont trois fois plus nombreux que les non-croyants à partager des préjugés antisémites mais aussi que 38% d'entre eux considèrent que la loi religieuse prime sur la loi civile. Ils sont d'ailleurs 81% à se déclarer pratiquants quand les autres jeunes sont en voie accélérée de sécularisation(26). Comme souligné dans l'étude de Kotek et de Tournemene, les chiffres avancés sont à rapprocher des enquêtes françaises dans

lesquelles apparaissent des signes d'un décrochage de jeunes français musulmans par rapport à l'ensemble des jeunes français en général(27)(27). Ainsi, 26% des jeunes Français musulmans entre 18 et 24 ans ne condamnent pas les auteurs des attentats de janvier 2015 (21% des jeunes sur l'ensemble de la population) et ils sont 45% à considérer que l'Islam est incompatible avec les valeurs de la République. Cette étude met aussi en avant qu'une portion significative des musulmans partage, avec l'extrême droite, des représentations antisémites fortes : théories du complot, richesse supposée, etc(28). Résultat : l'enseignement public bruxellois se vide de ses élèves juifs qui préfèrent les écoles confessionnelles juives, qui sont d'ailleurs les seules à être en permanence protégées par des militaires(29).

Que les musulmans soient aujourd'hui les premières victimes de discriminations sociales ne change rien au fait qu'ils apparaissent aujourd'hui comme les plus réceptifs aux stéréotypes et représentations antisémites. Pour d'aucuns, le simple fait d'affirmer que les musulmans sont plus enclins aux préjugés antisémites revêt un caractère stigmatisant. Toutefois, on ne protège pas du racisme en niant la réalité de l'antisémitisme. L'idée serait donc d'en finir avec « les ravages du déni(30) », pour reprendre l'expression d'Elisabeth Badinter. La politique du déni politico-médiatique est à double sens : en poussant à mettre de côté tous les sujets qui fâchent, elle se refuse de penser à des pistes de remédiation. Le racisme anti-musulman, la négrophobie, le racisme à l'encontre des roms, etc, peuvent, à juste titre, compter sur un large soutien de tous milieux confondus. La réciproque n'est pas toujours vraie pour l'antisémitisme. Le combat contre l'antisémitisme ne doit pas être l'apanage des Juifs. Cela nous concerne toutes et tous, à l'instar de toutes les formes de racisme et d'intolérance. Dans la lutte contre l'antisémitisme, le drame n'est pas l'ignorance, mais le refus de vouloir savoir.

(25) M. Elchardus, « Antisemitisme in de Brusselse scholen. » « Jong in Brussel. Bevindingen uit de JOP-monitor Brussel. » ed. / Nicole Vettenburg ; Mark Elchardus ; Johan Put. Acco, 2011. p. 265-295.

(26) J. Kotek et J. Tournemene, *Libéralisme culturel, conservatisme et antisémitisme : en immersion chez la jeunesse belge*, p.2.

(27) J. Kotek et J. Tournemene, *Libéralisme culturel, conservatisme et antisémitisme : en immersion chez la jeunesse belge*, p.2.

(28) J. Kotek et J. Tournemene, *opcit.*, p.11.

(29) <https://www.cclj.be/actu/politique-societe/eleves-juifs-desertent-ils-ecoles-publiques> ; <https://www.marianne.net/agora/humeurs/en-belgique-comme-en-france-le-meme-deni-de-lantisemitisme-par-les-antiracistes>.

(30) Elisabeth Badinter, « Le déni de réalité est un cancer », in Georges Bensoussan (dir.), *Une France soumise, les voix du refus*, Paris, Albin Michel, 2018.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

VISANT À LUTTER CONTRE L'ANTISÉMITISME

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

Vu la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies du 10 décembre 1948 ;

Vu la Convention européenne des droits de l'homme et les protocoles qui s'y rapportent, approuvée par la loi du 13 mai 1955 ;

Vu la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne du 7 décembre 2000 ;

Vu la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination ;

Vu la loi du 23 mars 1995 tendant à réprimer la négation, la minimisation, la justification ou l'approbation du génocide commis par le régime national-socialiste allemand pendant la seconde guerre mondiale ;

Vu la loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie ;

Vu la résolution du Parlement européen du 1er juin 2017 sur la lutte contre l'antisémitisme ;

Vu la résolution 2106 du 20 avril 2016 de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe intitulée « Engagement renouvelé dans le combat contre l'antisémitisme en Europe » ;

Vu la résolution du Parlement européen du 27 janvier 2005 sur le souvenir de l'Holocauste, l'antisémitisme et le racisme ;

Vu les déclarations du Conseil de l'Union européenne de 2018 et de 2020 sur la lutte contre l'antisémitisme ;

Vu la résolution relative à la lutte contre l'antisémitisme du 14 décembre 2018 adoptée par le Sénat ;

Vu la proposition de résolution portant commémoration de l'Holocauste, de l'antisémitisme et du racisme du 3 février 2005 adoptée par le Parlement bruxellois ;

Vu la proposition de résolution relative à la résurgence de l'antisémitisme en Belgique du 5 juillet 2004 adoptée par le Parlement bruxellois ;

Considérant que la lutte contre l'antisémitisme est une responsabilité qui incombe à la société toute entière ;

Considérant qu'il y a une exacerbation de l'antisémitisme sur internet ;

Considérant que la situation actuelle au Proche-Orient risque d'accroître l'antisémitisme ;

Considérant que les enseignants doivent être correctement outillés et formés dans ce combat de tous les jours ;

Considérant qu'il est primordial de soutenir correctement les victimes ;

Demande au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles :

- D'élaborer un plan transversal d'action sur l'antisémitisme chapeauté par la Fédération et ce, en concertation avec le CSEM et le CAF et les organes de formation des réseaux subventionnés ;
- De passer d'une logique d'appel à projets à une logique structurelle, que ce soit pour les formations ou l'éducation aux médias ;
- De collaborer étroitement, dans le cadre de la lutte contre l'antisémitisme au niveau international, avec des acteurs internationaux comme l'UNESCO, l'OSCE et le Conseil de l'Europe, ainsi qu'avec d'autres partenaires internationaux ;
- D'être attentif aux appels à projets européens ayant trait à la lutte contre l'antisémitisme et de déposer la candidature de la Fédération quand l'occasion se présentera ;
- D'effectuer les démarches nécessaires pour pouvoir bénéficier des formations dispensées par l'UNESCO ;
- De mettre à disposition des établissements scolaires primaires, secondaires et supérieurs les fiches et les manuels *ad hoc* réalisés par l'UNESCO sur l'antisémitisme ;
- De systématiser un cadastre des activités et formations dans l'enseignement liées à la lutte contre l'antisémitisme et des formations liées au racisme, aux discriminations et aux autres formes d'intolérance ; ainsi que le partage des ressources sur E-classe ;
- De questionner les mécanismes menant à l'antisémitisme dans le cadre du cours de philosophie et citoyenneté ;
- De développer les procédures de prise en charge et de soutien aux élèves victimes d'antisémitisme dans les établissements scolaires et de généraliser ces procédures ;

- D'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin qu'il finalise le plan interfédéral de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie avec des mesures spécifiques à l'antisémitisme ;
- D'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin qu'il mette en oeuvre les demandes de la résolution relative à la lutte contre l'antisémitisme du 14 décembre 2018 adoptée par le Sénat.

J. Maison,

M.-M. Schyns,

A. Greoli,

Ch. Magdalijns.